

Charte du jardin des Turricules 2026

Un contrat de mise à disposition d'un jardin d'environ 1700 mètres carré a été signé entre l'association Les Jardins du Pâquis et monsieur SCHELL propriétaire de la parcelle.

Pour faire partie de l'équipe de jardinier des Turicules, **l'adhésion à l'association des Jardins du Pâquis est obligatoire. Elle est de 10 euros par année civile**; est adhérent toute personne à jour de sa cotisation.

Le jardin des Turricules est autonome dans son fonctionnement et d'un commun accord nous avons décidé les points suivants :

- La production de légumes se fait selon **les principes de la permaculture et sans apport de produits chimiques**,
- Chacun a accès au jardin qui est ouvert en **permanence**,
- Tous les jardiniers sont invités à participer activement à **la réunion mensuelle le 1er dimanche** de chaque mois à 17h au jardin. C'est là que se prennent en collectif, les décisions d'aménagement et d'organisation des plantations, des récoltes....
- L'entretien des espaces non cultivés fait partie des obligations auxquelles chaque jardinier est tenu.
- Les espaces de culture sont collectifs : le travail et la récolte sont partagés. Les récoltes, suivies du partage ont lieu les mardi et samedi matin.
- La production de légumes dépend de la **présence régulière de chacun**; une bonne communication au sein de l'équipe permet d'assurer les arrosages et autres tâches indispensables en tenant compte des absences ou indisponibilités de chacun.
- Il n'y a pas de chef jardinier. Christian qui est guide composteur et à ce titre est référent des composteurs.
- Le **versement par chaque jardinier d'une participation de 10 € annuelle** permet de couvrir les achats collectifs. Dans la mesure du possible, les besoins sont couverts par des objets de récupération. Si des achats sont nécessaires, la décision est prise lors d'une réunion.
- Nous communiquons par mail et un groupe Whatsapp.
- Le jardin doit être un lieu d'échange convivial où nous éprouvons du **plaisir à venir**.
- L'arrivée de nouvelles personnes est discutée en réunion avant validation. La personne concernée est invitée à participer.

La charte doit être respectée par toutes et tous !